

# LAINAMAC

## BULLETIN D'ADHESION 2022

LAINAMAC, UNE PLATEFORME DESTINEE AUX PROFESSIONNELS ET ACTEURS  
DE LA FILIERE LAINE DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL

### NOS MISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET STRATEGIE COLLECTIVE - Créer un cadre de coopération pour bâtir une filière durable, au cœur des enjeux de développement local

FORMATION ET METIERS - Construire une offre de formation exigeante sur les savoir-faire de la laine et promouvoir ses métiers

EXPERTISE MATIERE ET INNOVATION - Faire de la laine une matière d'avenir

PROMOTION - Mettre en lumière une filière design et vivante

**C'est ensemble que nous pourrions atteindre ces objectifs !**

### IDENTITE DE L'ADHERENT – MEMBRE ACTIF (PUBLIC OU PRIVE)

Nom :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Mail :

verse une adhésion d'un montant de :

Modalités de paiement :

Signature et cachet

### IDENTITE DE L'ADHERENT – MEMBRE BIENFAITEUR (MECENE ET DONATEUR)

Nom :

Prénom :

Nom de la structure :

Adresse :

Mail :

verse un don d'un montant de :

Modalités de paiement :

Signature et cachet

### IDENTITE DE L'ADHERENT – MEMBRE OPERATEUR IG

Nom :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Mail :

verse une adhésion d'un montant de :

Modalités de paiement :

Signature et cachet

### INSCRIPTION AUX GROUPES DE TRAVAIL (1 à 4 choix)

- Développement économique et stratégie collective (ateliers partagés, labels, ergonomie, etc.)
- Formation et métiers (besoins et construction de l'offre, outils, promotion métiers, etc.)
  - Expertise matière et innovation (suivi des projets de recherche, etc.)
  - Promotion (veille événements/ressources, stands et expositions, etc.)

**Réunis 2 fois par an environ, en format mixte (présentiel ou distanciel), afin de rebâtir la filière ensemble.**

\*Les montants des adhésions ont été validés à l'Assemblée Générale du 31 mai 2022. Ils s'élèvent pour les membres actifs à 15€ pour un individuel, 30€ pour une association, 50€ pour une entreprise de moins de 9 salariés, 100€ pour une entreprise de 10 salariés ou plus et 200€ pour une collectivité locale. Pour les membres de la Section IG, ils s'élèvent à 250€ (500€ dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> cotisation IG) pour un chiffre d'affaires global jusqu'à 100 000€, 500€ (1 000€ dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> cotisation IG) pour un chiffre d'affaires global compris entre 100 000€ et 1 000 000€, 1 000€ (2 000€ dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> cotisation IG) pour un chiffre d'affaires global compris entre 1 000 000€ et 3 000 000€, 1 500€ (3 000€ dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> cotisation IG) pour un chiffre d'affaires supérieur à 3 000 000€. La cotisation IG ne peut pas inclure la cotisation LAINAMAC.



**LAINAMAC – Transmission, tradition, innovation**

Filière laine de Nouvelle Aquitaine et du Massif central

BP5 23500 Felletin – g.cauchy@lainamac.fr - www.lainamac.fr - 06 43 79 11 36

N°SIRET : 52393405700010 - Code APE : 9499Z - N° agrément formation : 74230023923